

01.09.04 092792

CHARTRE DE QUALITE ENVIRONNEMENTALE D'ISSEANE
CENTRE DE TRI ET DE VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

Avenant n° 1

ENTRE LES SOUSSIGNES :

- 1) **Monsieur André SANTINI**, représentant la Ville d'Issy-Les-Moulineaux, agissant en qualité de Maire et conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 24 juin 2004,

- 2) **Monsieur François DAGNAUD**, représentant le Syndicat Mixte Central de Traitement de Ordures Ménagères (SYCTOM), agissant en qualité de Président, de par les délibérations du Comité du SYCTOM n° C 932 (03-b1) du 20 décembre 2000 et n° C 1280 (04-b3) du 28 avril 2004,

Et en tant qu'intervenant,

- 3) **Monsieur Bernard GAUDUCHEAU**, représentant la Communauté d'Agglomération Arc de Seine, agissant en qualité de Vice- Président délégué à l'Environnement, conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 29 juin 2004,

Il a été rappelé et convenu ce qui suit :

PREAMBULE

La Charte de Qualité Environnementale d'Isséane garantit les conditions de qualité, de sécurité et de protection de l'environnement mises en œuvre pour la construction, l'exploitation et la déconstruction ultérieure du centre de tri et de valorisation des déchets ménagers Isséane situé 47 à 103 quai du Président Roosevelt à Issy-les-Moulineaux, de même que pour la déconstruction de l'usine ISSY 1 située Quai de Stalingrad à Issy-les-Moulineaux.

Elle ne se substitue en aucune manière à l'arrêté d'exploitation délivré par le Préfet des Hauts-de-Seine le 19 octobre 2000.

Un Comité de Suivi spécifique veille à la bonne application des principes de la Charte.

Le Comité se réunit une fois par trimestre pendant le chantier de construction et dans la première année d'exploitation de la nouvelle usine ainsi qu'au cours de la période de déconstruction de l'usine du Quai de Stalingrad. Il se réunit une fois par an pendant la phase d'exploitation de la nouvelle usine (après la première année).

La Charte de Qualité Environnementale d'Isséane a été signée par la Ville d'Issy-Les-Moulineaux et le SYCTOM le 22 décembre 2000.

ARTICLE 1

Suite au transfert de compétences en matière d'environnement de la Ville d'Issy-les-Moulineaux à la Communauté d'Agglomération, il est convenu, dans le cadre du présent avenant, que la Communauté d'Agglomération Arc de Seine assure, en sa qualité de conseiller, le suivi du dossier de la Charte de Qualité Environnementale d'Isséane conjointement avec la Ville d'Issy-les-Moulineaux.

La Ville d'Issy-les-Moulineaux reste signataire de la Charte de Qualité Environnementale d'Isséane au titre de ville d'accueil du centre de tri et de valorisation des déchets ménagers.

ARTICLE 2

De ce fait, en plus des représentants du SYCTOM, la constitution du Comité de Suivi de la Charte de Qualité Environnementale est modifiée en référence à l'article précédent comme suit :

Pour la Ville d'Issy-Les-Moulineaux :

- Un représentant du Conseil Municipal,
- Le Directeur Général des Services ou le Directeur Général des Services Techniques,
- Le Directeur de Cabinet du Maire.

Pour la Communauté d'Agglomération Arc de Seine :

- Le Vice-Président compétent en matière d'Environnement ou son représentant,
- Le Directeur Général des Services ou le Directeur de l'Aménagement et du Développement,
- Le Directeur du Service Environnement.

ARTICLE 3

Par ailleurs, afin d'assurer un suivi régulier des nuisances pouvant être générées par le centre de tri et de valorisation des déchets ménagers, Isséane, le SYCTOM et la Ville d'Issy-les-Moulineaux ont constitué un groupe de « sentinelles » composé de résidents et de personnes travaillant à Issy-les-Moulineaux.

Ce groupe de « sentinelles » se réunit en moyenne une fois par trimestre en présence des représentants du SYCTOM, de la Ville d'Issy-les-Moulineaux et de la Communauté d'Agglomération Arc de Seine en référence à l'article 1 du présent avenant.

ARTICLE 4

Les autres dispositions de la Charte de Qualité Environnementale d'Isséane restent inchangées.

Le présent avenant prendra effet à compter de sa date de notification.

A Issy-les-Moulineaux, le 21/07/04

Pour la Ville d'Issy les Moulineaux
Le Député-Maire
Ancien Ministre

André Santini

André SANTINI

A Vanves, le 26/7/04

Pour la Communauté d'Agglomération Arc de Seine
Le Vice-Président délégué
Maire de Vanves

Bernard Gauducheau

Bernard GAUDUCHEAU



A PARIS, le 25 Août 2004

Pour le SYCTOM
Le Président

François Dagnaude

François DAGNAUD